



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des sapeurs-pompiers

Question écrite n° 24286

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet de la situation des sapeurs-pompiers. À la suite de leur 126e congrès national, ils ont souhaité interpeller les parlementaires sur le malaise qui existe depuis plusieurs années au sein de leur corporation. Véritable socle du dispositif national de sécurité civile, la profession souffre d'un système à bout de souffle : suppressions de postes ; manque d'effectifs dans les casernes ; statut du volontariat ; manque de moyens et difficultés financières des SDIS ; diversification des interventions et sur-sollicitations ; dégradation des conditions de travaux. Pire encore, les sapeurs-pompiers sont sujets à des agressions récurrentes dans l'exercice de leurs missions. C'est le cas en Essonne où quatre agressions ont eu lieu en seulement 48 heures en septembre et où 56 plaintes ont été déposées depuis le début de l'année. De nombreuses propositions ont été formulées par le Gouvernement à l'occasion de ce congrès, mais également courant octobre 2019 à la suite de la mobilisation nationale. Néanmoins, malgré ces annonces, de nombreux sapeurs-pompiers continuent d'exprimer la perte de sens de leur mission. La pérennité du système de sécurité civile et de secours est pourtant indispensable. L'engagement et le dévouement quotidien des sapeurs-pompiers doivent être reconnus à leur juste valeur. Face à un service public en pleine crise dont le délitement menace l'équilibre d'une corporation et la sécurité des citoyens, elle l'interroge sur les mesures complémentaires prévues par son ministère afin de permettre aux sapeurs-pompiers d'exercer leur mission de service public avec dignité et en toute sérénité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24286

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9712

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)